

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AFAMBA

COMMUNE D'AFANLOUM

REPUBLIC OF CAMEROON

PEACE-WORK-FATHERLAND

CENTRE REGION

MEFOU-ET-AFAMBA DIVISION

AFANLOUM COUNCIL

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHÉS

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

**N°003/ AONO/C-AFANLOUM/CIPM/2026 DU 10/03/2026 POUR LA
CONSTRUCTION ET LA REHABILITATION DE CERTAINS BATIMENTS
SCOLAIRE DANS COMMUNE D'AFANLOUM REGION DU CENTRE,
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA :**

**Lot 1 : Construction d'une clôture autour de l'Ecole Primaire Publique
d'Afanloum – Centre.**

Lot 2 : Réhabilitation de l'Ecole Publique d'Ekoumdouma2

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC EXERCICE 2026/ COMMUNE
D'AFANLOUM**

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre du développement de ses infrastructures et l'amélioration de l'attractivité de la municipalité, Le Maire de la COMMUNE D'AFANLOUM, lance un Appel d'Offres National Ouvert POUR LA CONSTRUCTION ET LA REHABILITATION DE CERTAINS BATIMENTS SCOLAIRE DANS COMMUNE D'AFANLOUM REGION DU CENTRE, DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA.

2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- L'installation de chantier et les travaux préliminaires ;
- La construction de la clôture ;
- La fourniture et la pose des grilles métalliques et portails métalliques ;
- La construction d'une guérite ;
- La réhabilitation complète du bloc de salle de classe ;

3. Délai d'exécution

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent Appel d'Offres est de **trois (03) mois** à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les prestations.

4. Allotissement

Les travaux sont subdivisés en lots et en une seule tranche ci-après :

N°	Nature de la prestation	Localité	Arrondissement	Administration bénéficiaire
LOT 1	Construction d'une clôture autour de l'Ecole Primaire Publique d'Afanloum – Centre.	Ecole publique d'Afanloum	AFANLOUM	Commune d'AFANLOUM
Lot 2	Réhabilitation de l'Ecole Publique d'Ekoumdouma2	Ecole publique d'ekoumdouma2	Afanloum	Commune d'AFANLOUM

5. Coût prévisionnel

Le montant prévisionnel prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation de ce projet est de :

Lot 1 : 40 000 000 (quarante millions) FCFA

Lot : 11 100 000 (onze million cent mille) FCFA

6. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais éligibles et remplissant les conditions reprises dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO).

7. Financement :

Les travaux, objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'Investissement Public de l'Exercice 2026 du MINTP, en Ressources transférées, suivant le tableau ci-après :

LOT	Nature de la Prestation	Montant Prévisionnel TTC	Imputation Budgétaire
1	Construction d'une clôture autour de l'Ecole Primaire Publique d'Afanloum – Centre.	40 000 000 (quarante million) Francs CFA.	
2	Réhabilitation de l'Ecole Publique d'Ekoumdouma2	11 100 000 (onze millions cent mille) Francs CFA.	

8. Cautionnement provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission timbrée, acquittée à la main établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 13 du DAO d'un montant égal à deux **pour cent (2%)** du coût prévisionnel toutes taxes comprises :

LOT	Nature de la Prestation	Montant Prévisionnel TTC	MONTANT DE CAUTION
1	Construction d'une clôture autour de l'Ecole Primaire Publique d'Afanloum – Centre.	40 000 000 (quarante million) Francs CFA.	800 000 (huit cent mille) FCFA

2	Réhabilitation de l'Ecole Publique d'Ekoumdouma2	11 100 000(onze millions cent mille) Francs CFA.	222 000(deux cent vingt - deux mille) FCFA
---	--	--	--

d'une validité de **trente (30) jours**, au-delà de la date limite de validité des offres.

La caution sera libellée sous les formes suivantes :

- Caution de garantie Bancaire établie par une Banque de premier ordre agréée par le Ministre en charge des Finances
- Quittance de versement dans une caisse de consignation au Trésor Public et valable pendant (30) jours au-delà de la date de validité des Offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres :

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Commune d'Afanloum, B.P. 50 Esse, Téléphone : (237) 699-83-26-84 dès publication du présent avis.

10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres :

La version physique du dossier d'appel d'offres peut être obtenu à la Commune d'Afanloum (services Technique), B.P 50 Esse, dès publication du présent avis, sur présentation de l'Original de la Quittance de versement à la **Recette Municipale de Commune d'Afanloum**, d'une somme non remboursable de **100 000 Francs FCFA**, représentant les frais d'achat du dossier d'appel d'offres.

Sous peine de rejet, la quittance devra préciser clairement le numéro de l'Avis d'appel d'offres, et ne devra comporter aucune rature ni élément de nature à remettre en cause son authenticité. Lors du retrait du dossier d'appel d'offres, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail, sur une photocopie de la Quittance.

11. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, seront déposées sous pli fermé contre récépissé à la Mairie d'AFANLOUM au plus tard le **jeudi 02 Avril 2026 à 11h00**, heure locale et devra porter la mention suivante :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES EN PROCÉDURE D'URGENCE »

**N°003/ AONO/C-AFANLOUM/CIPM/2026 DU 10/06/2026 POUR LA CONSTRUCTION ET LA REHABILITATION DE CERTAINS BATIMENTS SCOLAIRE DANS COMMUNE D'AFANLOUM REGION DU CENTRE, DEPARTEMENT DE LA MEFU ET AFAMBA
Lot 1 : Construction d'une clôture autour de l'Ecole Primaire Publique d'Afanloum – Centre.**

Lot 2 : Réhabilitation de l'Ecole Publique d'Ekoumdouma2

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt des offres ne seront pas reçues.

12. Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité compétente (Préfet, Sous-préfet, ...), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission et du récépissé CEDEC délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps. L'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières aura lieu le **Jeudi 02 Avril 2026 à 12h00**, heure locale par la Commission Interne de Passation des Marchés Publics de la Commune d'AFANLOUM, dans la salle de réunion de la Mairie.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

NB : L'ouverture doit se faire au plus tard une heure après celle limite de réception des offres fixée dans le Dossier d'appel d'offres.

14. Critères d'évaluation

a. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires fixent les conditions minimales à remplir pour être admis à l'évaluation selon les critères essentiels. Ils ne doivent pas faire l'objet de notation. Le non-respect de ces critères entraîne le rejet de l'offre du soumissionnaire.

Il s'agit notamment :

- a) Absence d'une pièce administrative non régularisée dans un délai de 48 heures après l'ouverture des plis à l'exception de la caution de soumission ;
- b) Absence ou non-conformité de la caution de soumission timbrée à l'ouverture des plis ;
- c) Absence de la Quittance de versement dans une caisse de consignation au Trésor Public ;
- d) Absence de l'Attestation de catégorisation des entreprises dans le secteur des BTP ;
- e) Fausse déclaration, manœuvres frauduleuses, pièces falsifiées ou scannées. À cet effet, l'Autorité Contractante et la CIPM se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux ;
- f) Non acceptation des conditions du marché (CCAP et CCTP non paraphés à chaque page, non signés et non datés à la fin) ;
- g) Offre Technique incomplète pour absence de :
 - Rapport de visite des lieux ;
 - Un Conducteur de travaux n'ayant pas de qualification exigée ;
 - Absence d'un personnel ;
- h) Absence de déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'a pas abandonné un marché au cours des trois dernières années, et qu'il ne figure pas sur la liste des entreprises défaillantes établies par le MINMAP ;
- i) Offre Financière incomplète pour absence de l'une des pièces suivantes :
 - La lettre de soumission ;
 - Le bordereau des prix unitaires (BPU) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres, rempli de manière lisible ;
 - Le détail quantitatif et estimatif (DQE) ;
 - Omission d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière.
 - Le sous-détail des prix unitaires ;
- j) Offre technique non qualifiée (moins de 25 Oui /33, soit au moins 75% des critères essentiels).**
- k) Absence de possession en propre ou en location d'un matériel minimum ;
- l) Absence de la charte d'intégrité datée et signée ;
- m) Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et

sociales datée et signée.

b. Critères essentiels

Les critères dits essentiels sont ceux primordiaux ou clés pour juger de la capacité technico-financière des candidats à exécuter les prestations objet du dossier d'appel d'offres. Ceux-ci doivent être déterminés en fonction de la nature et de la consistance des prestations à réaliser.

Les critères essentiels à la qualification des soumissionnaires porteront à titre indicatif sur **B1- la présentation de l'offre :**

- Les enveloppes A, B et C sont bien présentées suivant les stipulations du DAO ;
- La proposition technique comporte toutes les parties suivant les stipulations du DAO ;
- L'offre financière comporte toutes les parties suivant les stipulations du DAO.

B 2- Critères essentiels de conformité de la proposition technique :

- Les Références présentées dans le domaine sont suffisantes
- Le Personnel clé proposé est qualifié et expérimenté
- Le matériel et les équipements proposés sont en bon état et en capacité d'exécuter les travaux
- La démarche méthodologie est pertinente et en cohérence avec les tâches à exécuter et les réalités du terrain

B3- Critères essentiels de conformité de l'offre financière

- Lettre de Soumission conforme au modèle
- Présence d'une capacité financière (l'accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières, le chiffre d'affaires, attestation de solvabilité financière, attestation de capacité financière) au montant minimal requis pour l'exécution des travaux sans avance de démarrage.

N.B : Seules les offres qui auront obtenu au moins 75% critères essentiels ci-dessus, seront admises à l'évaluation financière.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage ou l'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire ayant présenté une offre remplissant les critères de qualification technique et financière requises et dont l'offre est évaluée la moins-disante (**pas anormalement basse**) en incluant le cas échéant les remises proposées après vérification et correction uniquement de ses prix et jugée substantiellement conforme à l'ensemble du dossier d'appel d'offres.

16. Durée de Validité des Offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée comprise entre 60 et 90 jours à compter de la date fixée pour la remise des offres. Ou en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, ou tout autres moyens de communication électronique indiqué par le Maître d'Ouvrage.

17. Droit de modification des quantités lors de l'attribution du contrat

Le Maître d'ouvrage lors de l'attribution du contrat, et avant la souscription du contrat par l'adjudicataire proposé par la Commission Interne de Passation des Marchés, se réserve le droit d'augmenter ou de diminuer la quantité de certaines tâches ou service initialement spécifié dans le devis quantitatif, sans changement de prix unitaires ou autre terme et condition. Le cumul de ces modifications ne devrait pas dépasser 15% du montant TTC proposé.

18. Additif à l' appel d'offres

Le Maire de la Commune d'AFANLOUM se réserve le droit en cas de nécessité, d'apporter tout autre modification ultérieure utile au présent Dossier d'Appel d'Offres par voie d'additif avant l'ouverture des plis.

19. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus tous les jours, dans les services du Maître d'Ouvrage, à la Mairie d'Afanloum, aux heures ouvrables.

20 – Lutte contre la corruption et les mauvaises pratiques

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance dans le Système des Marchés Publics au Cameroun Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) (SMS ou appel) aux numéros : (+237) 673 20 57 25 et 699 37 07 48.

Fait à Afanloum le 10 Mars 2026

**Le Maire de la COMMUNE
D'AFANLOUM
(Autorité Contractante)**

Ampliations :

- MINMAP (pour information) ;
- DRMAP / Centre ;
- PREFET /MAF (pour information) ;
- DDMAP/MAF (pour information);
- DDMINDEVEL /MAF (pour information) ;
- SOPECAM (pour publication) ;
- Président CIMP / Afanloum (pour information) ;
- ARMP/CE (pour publication au journal des marchés) ;
- CHRONO/ARCHIVES;
- AFFICHAGE/MAIRIE

REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

CENTRE REGION

MEFOU-ET-AFAMBA DIVISION

AFANLOUM COUNCIL

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

RÉGION DU CENTRE

DÉPARTEMENT DE LA MEFOU-ET-AFAMBA

COMMUNE D'AFANLOUM

INTERNAL TENDER BOARD

NOTICE OF TENDERS IN EMERGENCY PROCEDURE

No. 003 /NOT/C-AFANLOUM/CIPM/2026 OF 10-03-2026
FOR THE CONSTRUCTION AND REHABILITATION OF CERTAIN SCHOOL BUILDING IN
THE MUNICIPALITY OF AFANLOUM, MEFOU ET AFAMBA DIVISION, CENTRE REGION:
LOT1: CONSTRUCTION OF A FENCE AROUND THE AFANLOUM PUBLIC PRIMARY
SCHOOL- CENTER.

LOT 2: REHABILITATION OF THE EKOUMDOUMA 2 PUBLIC SCHOOL
FINANCING: PUBLIC INVESTMENT BUDGET / AFANLOUM COUNCIL

1. Subject of the invitation to tender:

As part of the development of its infrastructure and the improvement of the attractiveness of the municipality, the Mayor of the **Municipality of Afanloum**, Contracting Authority, hereby launches an **Open National Invitation to Tender** for the **construction and réhabilitation of certain school buildings in the Municipality of Afanloum, Centre Region, Mefou and Afamba Division :**

2. Consistency of work

The work includes:

- ☐ Site installation and preliminary Works ;
- ☐ Construction of the fence ;
- ☐ Supply and installation of métal grills and métal gates ;
- ☐ Construction of a guard house ;
- ☐ Complete réhabilitation of the Classroom block.

3. Exécution time

The maximum time limit provided by the Project Owner for the completion of the Works covered by this Invitation to Tender is three (03) months, starting from the date of notification of the Service Order to commence the Works.

4. Allotment

The Works are divided into the following lots in a single phase.

N°	Nature of Works	Location	Subdivision	Beneficiary Administration
LOT 1	CONSTRUCTION OF A FENCE AROUND THE AFANLOUM PUBLIC PRIMARY SCHOOL- CENTER.	Afanloum Government Primary School	AFANLOUM	Municipality of Afanloum
Lot 2	REHABILITATION OF THE EKOUMDOUMA 2 PUBLIC SCHOOL	Ekoumdouma 2 Government Primary School	Afanloum	Municipality of Afanloum

5. **Estimated cost**

The estimated cost provided by the Project Owner for the implementation of this project is :

- Lot 1 : 40,000,000 (Forty million) CFA Francs
- Lot 2 : 11,100,000 (Eleven million one hundred thousand) CFA Francs

6. **Participation and Origin**

Participation in this tender is open on equal terms to **all eligible companies under Cameroonian law** that meet the conditions specified in the **Special Régulations of the Invitation to Tender (SRIT)**.

7. **Financing :**

The Works covered by this Invitation to Tender are financed by the **Public Investment Budget for the 2026 fiscal year**, transferred resource of :

LOT	Nature of Works	Estimated Cost	Budget allocation
1	CONSTRUCTION OF A FENCE AROUND THE AFANLOUM PUBLIC PRIMARY SCHOOL-CENTER.	40,000,000 CFA Francs.	
2	REHABILITATION OF THE EKOUMDOUMA 2 PUBLIC SCHOOL	11,100,000 CFA Francs	

8- **Bid Bond:**

Under penalty of rejection, each bidder must attach to their administrative documents a stamped bid bond, issued by a first-class bank or an insurance company approved by the Ministry in charge of Finance, the list of which appears in Document 13 of the Tender File. The amount shall be 2% of the estimated cost including all taxes, as follows:

LOT	Nature of Works	Nature of Works	Bid Bond Amount
-----	-----------------	-----------------	-----------------

1	CONSTRUCTION OF A FENCE AROUND THE AFANLOUM PUBLIC PRIMARY SCHOOL-CENTER.	40,000,000 CFA Francs	800,000 CFA Francs
2	REHABILITATION OF THE EKOUMDOUMA 2 PUBLIC SCHOOL	11,100,000 CFA Francs	222,000 CFA Francs

The bid bond shall be valid for thirty (30) days beyond the validity period of the bids.
The bid bond may be issued in one of the following forms :

- A Bank Guarantee issued by a first-class bank approved by the Ministry in charge of Finance ;
- A deposit receipt issued by the Public Treasury deposit fund, valid for 30 days beyond the bid validity period.

9- Consultation of the Bidding Documents:

The tender file may be consulted during working hours at the **Municipality of Afanloum**, P.O. Box 50 Esse, Tel : (237) 699 83 26 84, upon publication of this notice.

10- Acquisition of the Bidding Documents:

The physical version of the Tender File may be obtained from the Technical Services of the Municipality of Afanloum, upon publication of this notice, upon presentation of the original receipt of payment of a **non-refundable sum of 100,000 CFA Francs**, representing the cost of purchasing the Tender File, payable at the Municipal Treasury of Afanloum.

The receipt must clearly indicate the number of the Invitation to Tender and must not contain any erasure or element that may question its authenticity.

Upon withdrawal of the tender file, bidders must register their full contact details (Post Office Box, Telephone, Fax, E-mail) on a photocopy of the receipt

11- Submission of tenders

Bids drafted in **French or English**, in **seven (07) copies including one (01) original and six (06) copies marked as such**, shall be submitted in a sealed envelope against a receipt at the **Afanloum Municipal Council** no later than **Thursday, 02 April 2026 at 11:00 a.m. (local time)** and shall bear the following mention :

INVITATION TO TENDER UNDER EMERGENCY PROCEDURE

N°003/ONIT/C-AFANLOUM/IPPC/2026 OF **10/03/2026**

FOR THE CONSTRUCTION AND REHABILITATION OF CERTAIN SCHOOL BUILDINGS IN
THE MUNICIPALITY OF AFANLOUM, CENTRE REGION, MEFOU AND AFAMBA
DIVISION"

Lot 1 : Construction of a fence around Afanloum Government Primary School –
Centre

Lot 2 : Réhabilitation of Ekoumdouma 2 Government Primary School
"TO BE OPENED ONLY DURING THE BID OPENING SESSION."

Any bid received after the deadline shall **not be accepted**.

12- Admissibility of tenders

Under penalty of rejection, the required administrative documents must be produced in originals or certified true copies issued by the competent authority, in accordance with the provisions of the Special regulations of the Invitation to Tender.

They must not be older than three (03) months preceding the original deadline for submission of bids or must have been issued after the signing date of the Tender Notice.

Any incomplete bid in accordance with the requirements of the Tender File shall be declared inadmissible, particularly the absence of the bid bond and the CEDEC receipt issued by a first-class bank or an insurance company approved by the Ministry in charge of Finance.

13- Opening of Bids

The opening of bids shall take place in a single phase.

The opening of the administrative documents, technical offers and financial offers shall take place on Thursday, **02 April 2026 at 12 :00 p.m.** (local time) by the Internal Public Procurement Commission of the Municipality of Afanloum, in the meeting hall of the Municipal Council.

Only bidders may attend the opening session or be represented by a duly authorized Person.

NB : The opening must take place no later than one hour after the deadline for submission of bids.

14- Evaluation Criteria

a) Eliminary Criteria

The eliminary criteria define the minimum conditions required for admission to the evaluation process. Failure to comply with these criteria will lead to the rejection of the bid.

These include in particular:

- Absence of an administrative document not regularized within 48 hours after bid opening (except the bid bond) ;
- Absence ou non-compliance of the stamped bid bond ;
- Absence of the Treasury deposit receipt ;
- Absence of the **company categorization certificate in the public works sector** ;
- False declaration, fraudulent practices or forged documents;
- Non-acceptance of contract conditions (CCAP and CCTP not initialed, signed and dated);
- Incomplete technical offer;
- Absence of a sworn declaration stating that the bidder has not abandoned a contract within the last three years ;
- Incomplete financial offer (absence of submission letter, unit price schedule, quantitative and cost estimate, etc.);
- Technical score less than **75% of essential criteria** ;
- Absence of minimum required equipment ;
- Absence of the **Integrity Charter signed and dated** ;
- Absence of the **commitment declaration to environmental and social clauses**.

b) Essential Criteria

The essential criteria are those used to assess the technical and financial capacity of bidders.

They include:

B1 – Presentation of the Offer

- Proper presentation of envelopes A, B and C
- Complete technical proposal
- Complete financial proposal

B2 – Technical Capacity

- Relevant experience in similar works
- Qualified and experienced key personnel
- Adequate equipment and materials
- Appropriate methodological approach

B3 – Financial Capacity

- Submission letter compliant with the model
- Proof of financial capacity (credit line, turnover, financial solvency certificate)

Note : Only bids obtaining **at least 75% of the essential criteria** shall be admitted for financial evaluation.

15. Award of Contract

The Contracting Authority shall award the contract to the bidder whose offer meets the required **technical and financial qualification criteria** and whose bid is **evaluated as the lowest responsive bid**, after verification and correction of prices herbe necessary.

16. Validity of Bids

Bidders shall remain bound by their bids for a period of 60 to 90 days from the deadline for submission of bids.

17. Right to Modify Quantities

The Project Owner reserves the right, during the award process and before signing the contract, to **increase or decrease the quantities of certain tasks** specified in the bill of quantities without modification of unit prices. Such adjustments shall **not exceed 15% of the total contract amount including taxes**.

18. Addendum to the Invitation to Tender

The Mayor of the Municipality of Afanloum reserves the right, where necessary, to amend the présente Tender File by addendum prior to the opening of bid.

19. Additional Information

Additional technical information may be obtained during working hours at the Afanloum Municipal Council.

20. Fight Against Corruption and Malpractice

In order to improve governance in the Public Procurement System in Cameroon, any denunciation of corruption or malpractice may be reported to:

CONAC: 1517

MINMAP: (+237) 673 20 57 25 / 699 37 07 48

Done at AFANLOUM on 10 March 2026

**The Mayor Council
(Contracting Authority)**

copies:

- SDOFFICER / MEFOU ET AFAMBA ;
 - ARMP / CENTRE (for insertion in the JDM) ;
 - Town Hall of AFANLOUM (for information) ;
 - CIPM President (for information) ;
- Display.